

Flash Instance

CAPP



Eaux & Milieux Aquatiques

Commission Administrative Paritaire Préparatoire mobilité du 7 septembre 2016 Techniciens de l'environnement

Présents :

Administration : Sophie Gravellier (SG), Pascal Lagrabe (DCUAT), Anne-Laure Borderelle (DiR 9), Emilie Granger (Pôle emploi compétence) Astrid Chauvière (Pôle emploi compétence), Patrick W (visio), Agnès Bristica (DRH)

Représentants syndicaux :

SNE-FSU : Jean-Marc Fau

SN CGT : Olivier Leroyer, Olivier Meyer

SNAPE-Solidaires : Jean-Paul Dereuder, Stéphane Honoré, Philippe Vachet

La séance est ouverte par Agnès Bristica à 09H40. Arrivée de Sophie Gravellier à 9H52 qui préside la séance.

Le secrétaire-adjoint désigné est M. MEYER (SN-CGT).

Rappel de la position du SNE-FSU sur la communication des résultats

Comme l'imposent les règles de confidentialité d'une CAPP, nous ne communiquons pas publiquement les décisions des CAP préparatoires, que seule la CAPN est à même de valider.

Vos élus se tiennent néanmoins à votre disposition pour échanger sur votre propre cas, par téléphone ou par mail.

Ordre du jour :

1) Cycle de mobilité.

2) Questions diverses :

CGT :

1. Régimes indemnitaires : réunion du 7 juillet sur le RIFSEEP
2. Mise en application du décret NES et mise en œuvre du PPCR
3. Promotion au sein du corps des TE et taux pro/pro
4. Régime indemnitaire et mutualisation AFB/ONCFS

SNAPE :

5. Sous-évaluation de collègues dans le cadre du plan de requalification.
6. Conditions de nomination pour l'accès au grade d'IAE.



N° 7

9 SEPTEMBRE
2016

Elus CAPP

TITULAIRE :

Jean-Marc FAU

Jean-marc.fau@onema.fr

06 72 08 14 79

SUPPLEANT:

Julie LEFRANCOIS

Julie.lefrancois@onema.fr

06 72 08 10 04

WEB

Site du SNE-FSU :

<http://www.sne-fsu.org>

Adresse électronique :

sne.fsu@onema.fr

1) Cycle de mobilité

Bilan - Sur 15 postes ouverts :

7 postes sans candidat
 2 demandes de détachement non recevables
 3 mutations sur place par anticipation issues du plan de requalification
 1 poste resté non vacant
= 1 seul poste pourvu par voie de mutation « classique »

Au fil des CAPP des derniers mois, voire dernières années, **pouvons-nous encore parler de mobilité au sein de notre établissement ?** L'administration le reconnaît elle-même en nous déclarant que cette CAPP est bien triste et le vivier vide. Mais personne ne souhaite endosser la responsabilité de cette situation. Ni notre administration qui nous déclare qu'elle demande à cor et à cri l'ouverture de postes par voie de concours, ni le Ministère qui prétend qu'il est en attente des demandes des établissements.

La vérité est ailleurs ? ...

Tableau récapitulatif des mutations

N° de poste	Service	Dénomination du poste	Vacance du poste	Candidat(s) sur le poste	SNE	SNAPE	CGT	AVIS ADM	AVIS CAPP
2017-1 TE 066	DIR1	Technicien RCU	V	Pas de candidat					
2017-1 TE 067	DR IDF	Technicien APE et CU	SV	Demande de détachement	D	D	D	D	D
2017-1 TE 068	SD27	CSD	V	Interne (issu du plan de requalification)	D	D	D	F	P
2017-1 TE 069	SD60	CSD	V	Pas de candidat					
2017-1 TE 070	SID 77/91	Adj CSD	SV (sous réserve de réorganisation)	Demande de détachement	D	D	D	D	D
2017-1 TE 071	SD85	TE avec profil ATE	V	Pas de candidat					
2017-1 TE 072	SD28	CSD	V	Pas de candidat					
2017-1 TE 073	USML Léman	TE	SV	Pas de candidat					
2017-1 TE 074	SD24	CSD	V	Interne	F	F	F	F	F
2017-1 TE 075	SD65	CSD	SV	Interne (issu du plan de requalification)	D	D	D	F	P
				TE Oncfs stagiaire	D	D	D	NSP	D
2017-1 TE 076	SD84	CSD	V	Pas de candidat					
2017-1 TE 077	DiR8	TE CU	SV	Interne (issu du plan de requalification)	D	D	D	F	P
2017-1 TE 078	SD21	CSD	Non vacant	Interne	Pas de vote puisque non vacant				
2017-1 TE 079	DiR9	Adj. RCU	SV	Pas de candidat					
2017-1 TE 080	BN Mavotte	Référent réseaux milieux	Non vacant	Pas de candidat					

FOCUS SUR LA MOBILITE

Mutations internes

▪ Demande de mutation d'agents issus du plan de requalification

OS : Les OS interpellent unanimement l'administration sur ces demandes de mutation alors que la CAPN n'a pas encore validé la liste des agents requalifiés de C en B.

Adm : L'administration nous déclare que le Ministère a acté la possibilité que des candidats issus du plan de requalification, sans que celui-ci n'ait été officiellement arrêté, se positionnent sur des postes de TE. La liste arrêtée par la CAPP du 30 juin sera donc apparemment validée en l'état lors de la CAPN du 27 septembre prochain.

SNE-FSU : Nous interpellons l'administration pour savoir si tous les agents présents sur la liste « requalification » ont été sollicités dans une démarche commune leur permettant de postuler lors de cette mobilité.

L'administration nous répond que cette information, ayant été reçue très tardivement, n'a pas fait l'objet d'une sollicitation partagée auprès de l'ensemble des agents. L'administration a « saisi l'opportunité » en fléchant prioritairement les agents assurant un intérim.

L'ensemble des OS insiste sur le principe d'équité qui n'a pas été respecté mais aussi s'étonne de cette possibilité offerte en amont de la CAPN.

SNAPE : s'interroge sur les potentielles demandes de rapprochement de conjoint des futurs requalifiés.

La CGT (et l'administration) répondent que le Ministère a déjà communiqué en précisant que ces dossiers ne pourront être étudiés qu'à l'issue de la promotion des agents.

Position des OS : En raison de l'iniquité de traitement flagrante entre agents issus du plan de requalification, et sans vouloir remettre en cause leurs compétences, les OS décident unanimement d'émettre un avis défavorable à l'ensemble de ces demandes de mutation.

▪ Poste 71

Le **Snape** indique qu'un ATE au sein du service est pressenti pour une promotion de TE dans le cadre du processus de requalification ; et souhaite savoir si ce poste de TE restera néanmoins ouvert lors du prochain cycle de mutation, ce qui porterait le nombre de TE potentiellement à 3.

L'administration répond par l'affirmative soulignant le contexte de sous-effectifs prégnant dans le département.

Le SNE-FSU interpelle l'administration sur sa « politique » en matière d'ouvertures de postes de TE en service départemental.

L'administration nous répond qu'il n'y a pas de « politique » à proprement parler, que ces ouvertures sont très ciblées dans le cas de sous-effectifs et qu'il s'agit d'un ballon d'essai.

SNE-FSU : Nous soulignons l'éventuel risque juridique d'une telle **démarche qui consiste à proposer sur un même poste 2 profils différents en C et en B**. L'administration n'y voit pas d'incidence juridique, la fonction et le grade n'étant pas liés.

Néanmoins, elle reconnaît que cela posera un vrai problème de management, et nous pouvons rajouter d'équité de traitement entre agents !

SNE-FSU : Ce sont des situations que nous allons rencontrer très prochainement en raison du plan de requalification.

DEBAT SUR :

○ l'ouverture de postes de B en service :

La question de l'ouverture plus large de postes de B en service est abordée, compte-tenu de l'absence de recrutement de catégorie C par concours.

Le **SNE-FSU** indique que de telles ouvertures correspondraient au niveau d'exigence requis au travers des missions en service.

L'administration s'interroge sur l'opportunité de n'ouvrir les détachements qu'aux catégories B.

Le **Snape** souhaite que soit conservée la possibilité de détachement sur les deux corps de C et B.

Il sera nécessaire de tirer rapidement le bilan du plan de requalification qui a déjà fait naître bien des incompréhensions, des exaspérations voire des écœurements face à une opacité coupable.

Sans une vraie et ambitieuse requalification de l'ensemble des agents de catégorie C de notre corps, les tensions risquent de croître au sein des équipes. A travail égal, salaire égal ? Pas à l'Onema semble-t-il.

○ Le besoin de recrutement

La **CGT** interroge l'administration sur la mise en œuvre du prochain concours TE au regard notamment des nombreux départs à la retraite en prévision.

Sans répondre directement à la question, S. Gravellier nous indique que l'Onema a sollicité le Ministère lors d'une réunion DRH courant printemps 2016 pour récupérer la gestion de proximité. D'après elle, l'AFB sera le centre de gestion des ATE/TE et a sollicité le Ministère pour avoir une politique plus volontariste ...

De même, SG nous annonce que nous ne serons pas touchés par une baisse des effectifs dans les 2 prochaines années, cette baisse ne s'appliquant pas aux établissements nouvellement créés.

SNE-FSU : Nous faisons remarquer à l'administration que par rapport au projet initial, les effectifs de l'AFB ont déjà connu une baisse très sensible ... avant même sa création.

▪ Poste 75 :

Ce poste est sollicité à la fois par un collègue issu du plan de requalification (assurant l'intérim du CSD) et un collègue de l'ONCFS actuellement TE stagiaire.

Les OS émettent un vote défavorable unanime sur les 2 demandes.

L'Administration souhaite privilégier le candidat en interne et décide de ne pas classer le candidat de l'ONCFS.

▪ Poste 80 : plus vacant dans le corps des TE (candidature retenue dans le corps des ATE)

Afin de pallier à la vacance de ce poste, l'administration a décidé d'ouvrir celui-ci tant à la catégorie C qu'à la catégorie B. Après examen des candidatures, seul le candidat de catégorie C a été retenu.

Demandes de détachement :

Deux demandes de détachement (postes 67 et 70) par un seul et même candidat. Dans les 2 cas, la demande reçoit un avis défavorable des OS et Adm. en raison de l'inadéquation du profil avec les missions. Le **SNE-FSU** relève également que le candidat n'a fourni aucun élément permettant de juger de sa capacité à assurer les missions rattachées aux postes.

▪ Poste 067

Snape : Souhaite qu'il y ait un meilleur ciblage des profils sur les postes d'adjoints RCU afin d'éviter que des candidats aux profils inadaptés puissent postuler. Le Snape rappelle que l'administration est la première à faire valoir les compétences nécessaires sur les postes d'adjoint au RCU.

Adm. : Reconnaît qu'il est nécessaire que les spécificités du métier soient mises en avant.

Mobilité externe :

Une seule demande de mutation vers le Parc naturel marin du Cap Corse qui a reçu un avis favorable unanime.

2) Questions diverses :

1. Régimes indemnitaires : réunion du 7 juillet sur le RIFSEEP¹

Un travail a été mené avec le Ministère en partenariat avec l'ensemble des établissements pour recenser l'ensemble des primes actuelles. L'objectif de la RIFSEEP est de ne proposer qu'une seule prime décomposée en deux parts : une part de base qui est liée au poste et au grade, une seconde liée aux résultats et aux contraintes. L'administration nous déclare qu'elle va essayer de faire rentrer toutes les primes de 2001 dans la RIFSEEP. Pour rappel, **le niveau de primes se situe entre 45 et 59 %, ce qui n'existe dans aucun autre corps.**

Une proposition sera faite mi-octobre aux OS. La RIFSEEP devrait être opérationnelle en 2017 (1^{er} janvier 2017).

Le **Snape** exprime sa satisfaction de voir peut-être ainsi une occasion de s'aligner sur les primes ONCFS et notamment celles concernant les chefs de service.

La **CGT** alerte l'administration sur le risque pour certaines catégories de personnels de voir leur niveau de primes diminuer, en prenant comme exemple les adjoints RCU.

Dans tous les cas, le basculement de nos primes actuelles dans la RIFSEEP se faisant à budget constant, les potentiels gagnants de la RIFSEEP le seront au détriment d'autres personnels.

De même, le **SNE-FSU** exprime auprès de l'administration sa crainte d'un alignement par le bas de notre taux global de prime au cours des prochaines années.

2. Mise en application du décret NES et PPCR

La DRH nous indique que la mise en paie découlant de notre intégration dans le NES sera effective à partir du mois de septembre pour tous les agents ayant reçu leur arrêté. Concernant le protocole PPCR (Parcours professionnels, carrières et rémunérations), il sera mis en œuvre à partir du mois d'octobre.

La DRH souhaite nous rassurer en cas de décalage entre la réception des arrêtés et la mise en paie, décalage qui est lié au travail de vérification des reclassements induits.

3. Promotions « classiques » au sein du corps des TE et taux pro/pro

L'examen des promotions sera décalé en raison du plan de requalification. Concernant le taux pro/pro, l'administration ne dispose pas d'informations. Néanmoins, toutes les possibilités d'avancements de grades ont été transmises aux DiR.

4. Régime indemnitaire dans le cadre de la mutualisation (voir point N°1)

¹ Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel. Ce nouvel outil indemnitaire va remplacer la plupart des primes et indemnités existantes dans la fonction publique de l'Etat.

5. Sous-évaluation de collègues dans le cadre du plan de requalification

Un collègue a sollicité l'ensemble des syndicats pour soulever le problème de sa sous-notation dans le cadre du plan de requalification. Celle-ci a été revue depuis à la hausse par le DIR mais après la CAPP du 30 juin.

A. Bristica nous déclare qu'elle a traité en tout 3 dossiers de ce type, mais que l'administration ne souhaite pas modifier la liste principale actée le 30 juin.

La **CGT** s'étonne de ce faible taux de contestation. Ces dossiers ne sont que l'arbre qui cache la forêt, et beaucoup de collègues, peut-être moins revendicatifs et/ou plus désabusés, n'ont pas voulu aller jusqu'au bout.

Le **SNE-FSU** trouve regrettable la manière dont ce dossier a été traité par l'Onema. Le traitement du dossier de requalification sans véritable concertation ni ligne commune entre les différents DiR ne pouvait qu'engendrer de telles situations.

6. Conditions de nomination pour l'accès au grade d'IAE

Les conditions actuelles d'accès au grade d'IAE nécessitent d'avoir atteint le 8^{ème} échelon du grade de CTE. Au regard de l'évolution des grilles et de l'allongement du temps moyen pour atteindre cet échelon (via le passage au NES + Grille B type), le **Snapé** s'interroge sur la nécessaire évolution des conditions d'accès.

L'administration n'a pas d'éléments à nous fournir pour le moment mais se renseignera auprès du Ministère.

Autres points abordés :

- Suite du contentieux concernant les primes de mobilité

L'administration ne dispose d'aucune nouvelle. Le dossier suit son cours.

- Mutualisation AFB / ONCFS :

Rien de neuf d'après l'administration. Un COSUI (Comité de Suivi) devrait être programmé sans qu'une date n'ait été encore fixée.

La **CGT** souligne que le DG de l'ONCFS, Jean-Pierre POLY, distille en interne des informations particulièrement déstabilisantes (ne veut pas de parité 50 % Onema-AFB - 50 % ONCFS dans le positionnement des futurs chefs d'unité et souhaite que les Préfets valident les décisions qui seront arrêtées à la mi-octobre). Ces « bruits de couloirs » ne permettent pas à l'ensemble de nos collègues d'aborder avec sérénité le processus de mutualisation.

Tout en nous confiant que cette inquiétude est fortement ressortie dans les fiches de pré-positionnement, l'administration nous rétorque qu'il s'agit d'une stratégie de la part de JP.Poly visant à rassurer « ses troupes » dans un contexte qui leur est défavorable. Elle nous confirme que les travaux reprennent avec le Ministère pour arrêter les modalités de nomination des chefs d'unité au sein des services mutualisés. **In fine, c'est le ministère qui prendra une décision et non l'ONCFS qui imposera sa vision.**

Nous interpellons l'administration en sollicitant un positionnement fort de notre direction par la voix de P. Michelet, tout comme nous le réclamons lors de chaque mise en accusation dont nos métiers sont la cible de certains médias ou lobbies, voire parlementaires.

Levée de la séance vers 12H00.

La CAPN se tiendra le 27 septembre 2016